

térêt national. Il admettra, je pense, que certaines missions ont été assez rudes. J'espère bien réaliser les vœux que l'honorable député formule à mon égard comme contribution de ma part au bien général. Je ne m'attends pas à plaire à tout le monde en Angleterre, mon bon ami Ernie Bevin n'y a pas réussi. Certains membres très en vue des Communes anglaises l'ont très violemment attaqué sur le parquet de la Chambre. Il en a été de même à l'égard du ministre du Travail en Nouvelle-Zélande; Mme Perkins est sujette aux mêmes attaques chez nos voisins du Sud. Il s'agit d'un de ces portefeuilles très embarrassants dont les titulaires, quelle que soit leur sincérité, se créent rarement une réputation durable dans l'exercice de leurs fonctions. J'espère cependant que la guerre terminée on me reconnaîtra le mérite d'avoir fait quelque chose pour mon pays et contribué à la défaite de l'homme de Berlin que nous voulons abattre. Je n'ai pas d'autre ambition pour le moment.

L'honorable député de Cap-Breton-Sud a parlé de l'immobilisation des salaires. Jamais nous n'avons songé, en adoptant ce décret du conseil, à immobiliser les salaires. Nous avons voulu les stabiliser. Ce faisant nous sommes restés en bonne société. Le président des Etats-Unis vient d'annoncer en effet qu'un programme semblable pourrait bien être appliqué dans son pays. Tout récemment aussi, le premier ministre travailliste, australien adoptait un semblable programme. Cette vaste tentative a pour but de protéger le mode de vie de la population, mais dans la réalisation d'un programme d'une telle envergure les erreurs sont inévitables. Les statistiques démontrent cependant que la valeur d'achat du dollar est aujourd'hui de 18 p. 100 supérieure à ce qu'elle était au moment correspondant de la dernière guerre. Tout en écoutant les observations de l'honorable député je songeais aux vieillards pensionnés dont il a été question cet après-midi. Je songeais à toutes ces personnes qui touchent un revenu fixe, aux soldats, aux marins, aux accidentés de l'industrie qui touchent une indemnité, aux mères qui reçoivent l'allocation et je songeais à la protection dont elles jouiraient si nous réussissions dans notre tentative de stabilisation des prix. Je n'en dis pas davantage.

La lettre de mon bon et vieil ami, sir Walter Citrine, secrétaire général du British Trade Union Congress, au sujet des employés des organismes d'Etat dont a donné lecture l'honorable député de Vancouver-Est, m'a vivement intéressé. J'avoue qu'il existe là une anomalie, en ce qui concerne le Dominion, et j'entends discuter l'affaire avec le ministère de

la Justice après que j'aurai pu prendre connaissance de la correspondance dont l'honorable député a donné lecture cet après-midi.

Puis l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud nous a parlé de l'absentéisme, et au moment même où il parlait j'avais sous les yeux des chiffres qui indiquaient que l'absentéisme avait diminué considérablement au cours des derniers mois. La perte de temps a été de 85 jours par 1,000 ouvriers en 1940; elle n'a été que de 56 jours pour la période correspondante en 1941, et également de 56 jours en 1942.

M. GILLIS: N'y a-t-il pas eu une augmentation énorme d'un bout à l'autre du pays le mois dernier?

L'hon. M. MITCHELL: Je n'ai pas l'intention de soutenir une controverse.

M. GILLIS: C'est ce que rapportent les journaux.

L'hon. M. MITCHELL: J'aimerais également relever l'observation à l'effet que l'application du programme de la fixation des salaires constitue un danger pour le travail syndiqué. Les deux honorables députés savent tout aussi bien que moi que sous certains rapports la question des salaires est la moins importante d'un accord, une fois que les salaires ont été stabilisés. Je suis certain que l'honorable représentant de Vancouver-Est conviendra que les droits d'ancienneté sont beaucoup plus importants même que les salaires aux yeux de plusieurs syndicalistes, parce que c'est la sécurité de l'emploi qui est en jeu. Certains de ces accords renferment des douzaines d'articles. Ce programme est appliqué conjointement par l'association ouvrière dominante et l'association principale des fabricants, par l'intermédiaire du conseil national et des conseils régionaux du travail en temps de guerre, et le mouvement syndical au pays en a reçu un stimulant considérable. Les demandes de conseils de conciliation en sont une bonne indication. Il en est ainsi, je crois, parce qu'il existe maintenant une autorité centrale à laquelle on peut s'adresser pour obtenir qu'on rende les salaires conformes au programme du Gouvernement. C'est tout ce que j'ai l'intention de dire sur ce sujet.

J'espère avoir répondu aux principales questions posées par les honorables députés. J'aimerais également faire remarquer que le Gouvernement compte de plus en plus sur les conseils des ouvriers et des industries pour ce qui est de l'application du programme de guerre, par l'entremise du comité consultatif que